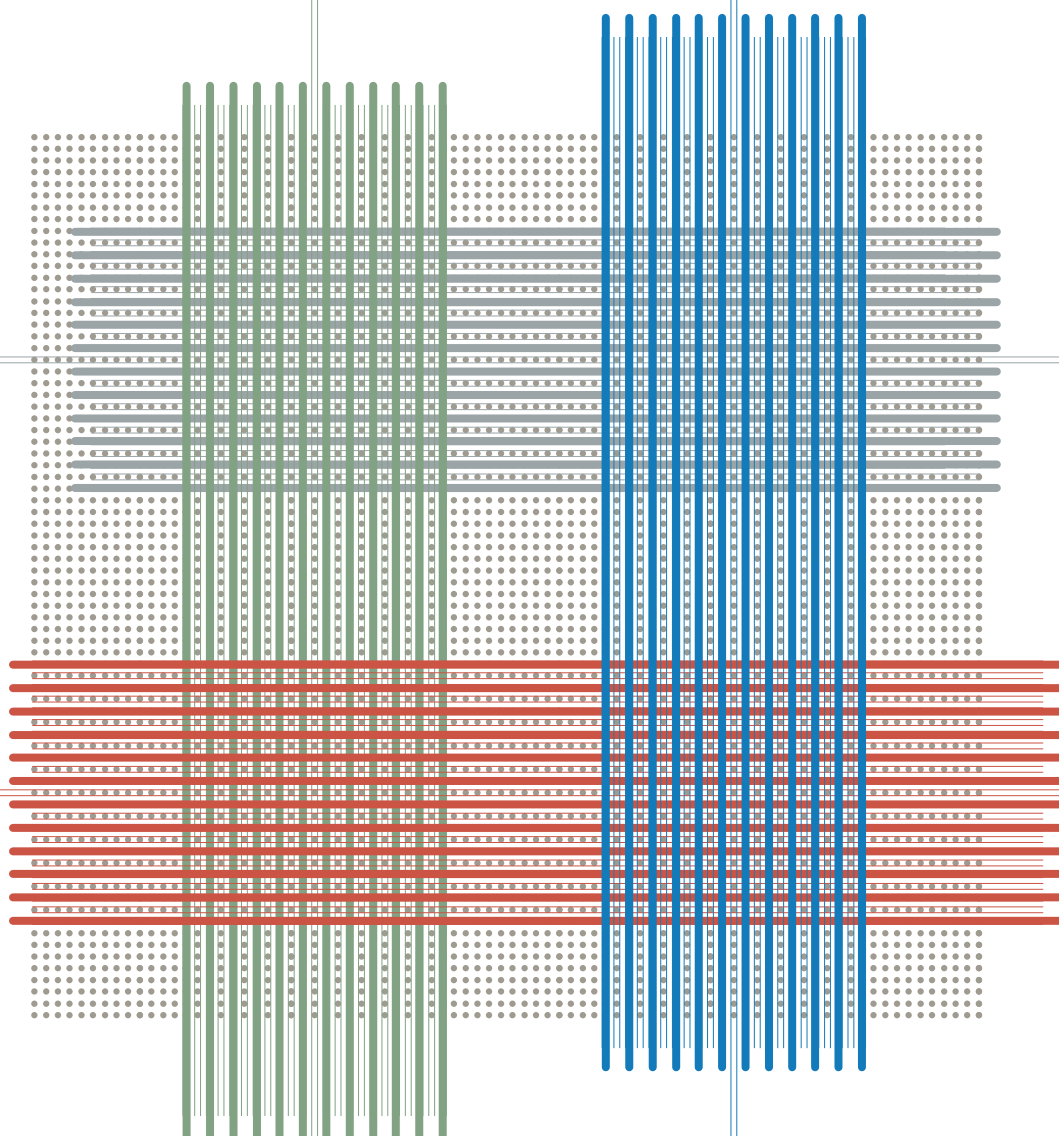


CAR

Centre d'Arbitrage Régional OHADAC

# Le Centre CARO : bilan et perspectives 2018 - 2023



**Interreg**  
Caraïbes

Fonds européen de développement régional



UNION EUROPÉENNE



OHADAC



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Le projet OHADAC est cofinancé par le programme INTERREG Caraïbes au titre du Fonds Européen de Développement Régional

Le Centre d'Arbitrage Régional OHADAC (Centre CARO) a été créé le 27 septembre 2021.

Il correspond à la seconde phase du projet OHADAC, qui désigne l' (« *Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe* »). La zone OHADAC comprend 33 pays et territoires des Caraïbes.

Il bénéficie de fonds du programme Interreg V Caraïbe (2014-2020).

Le Centre CARO est piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guadeloupe (CCIIG) en partenariat avec l'association ACP Legal, créée en 2007, qui met en œuvre le projet OHADAC depuis cette date.

Il est présidé par Sir Dennis Byron, ancien Président de la Cour Caribéenne de Justice et du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Le Centre CARO offre des services juridiques accessibles pour résoudre, mais aussi anticiper les litiges, afin d'**accéder à la sécurité juridique** à l'échelle de la région Caraïbe. Il réunit autour de lui **des spécialistes caribéens et internationaux de l'arbitrage et de la médiation.**

résoudre et anticiper les litiges

Le Centre CARO représente **un nouveau modèle** qui se démarque de celui des grands centres d'arbitrage existant en Europe et aux Etats-Unis, à plusieurs niveaux :

- Ses services sont beaucoup plus accessibles ;
- Ses services ont été conçus à partir d'une analyse des besoins des grands acteurs de la région, dans la perspective de sa croissance durable.

**Nouveau modèle de Centre d'arbitrage, le Centre CARO est un accélérateur de projets et de changement, à l'échelle de la région Caraïbe et au-delà.**

Le Centre CARO est sollicité par des entreprises, des institutions et des personnes physiques depuis sa création.

Il intervient dans le contexte de transactions commerciales ; il **accompagne les projets de développement et soutient les institutions caribéennes.**

croissance durable

Par cette action, **le Centre CARO contribue directement aux objectifs de développement durable.**



# Les services du Centre CARO

## Arbitrage

En cas de litige, l'arbitrage est une alternative à la saisine d'un tribunal.

Plutôt que de saisir les juridictions d'un pays déterminé, les parties concernées saisissent un Centre d'arbitrage, qui va nommer un ou plusieurs arbitres chargés de trancher leur différend.

Une fois la procédure terminée, ce(s) arbitre(s) vont rendre une sentence arbitrale, qui pourra être exécutée dans près de 160 pays au monde, par une procédure très simple.

L'arbitrage est le mode incontournable de règlement des litiges, particulièrement internationaux et dans le contexte des projets d'infrastructure. En effet, il permet:

- D'accéder à un forum neutre pour le règlement du litige, dans un contexte international, en évitant les juridictions du pays de l'une des parties ;
- De bénéficier de la compétence et de la disponibilité d'arbitres qui connaissent particulièrement bien le droit applicable et comprennent les contraintes du projet, et maîtrisent le ou les langue(s) de la transaction ou du projet ;
- De profiter d'une procédure flexible, beaucoup plus rapide qu'une procédure devant des tribunaux nationaux.

## Médiation

La médiation consiste en l'intervention d'un médiateur afin de permettre à deux entités de surmonter leur différend.

La médiation repose sur le dialogue, l'établissement d'un climat de confiance par le médiateur avec des règles claires pour la conduite de la médiation.

La médiation est souvent utilisée en préalable à la saisine d'un tribunal. Elle permet donc, quand elle aboutit, d'éviter un contentieux.

Elle est très utilisée dans un contexte international, particulièrement pour des projets complexes.

Ces médiations peuvent être longues, afin non seulement de surmonter des conflits mais également de reposer les bases de la continuation du projet ou de la transaction. Parfois, des pauses peuvent également être aménagées au cours d'une procédure d'arbitrage afin de donner une chance à la médiation.

## Médiation projet

L'objectif de cette technique est de prévenir tous dysfonctionnements dans la gestion du projet, et notamment les potentiels conflits entre les membres de l'équipe.

La mise en place d'une médiation projet suppose :

- (i) La mise en place d'une méthode de suivi du projet afin d'intégrer les objectifs de performance, de qualité technique, de délai imparti, économiques et organisationnels ; et, de façon concomitante
- (ii) D'assurer un dialogue entre les membres de l'équipe, et gérer les intervenants internes et externes.

Une médiation de projet réussie constitue un atout dans le cadre du respect des normes autour de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) par les partenaires impliqués, qui prévoient en particulier une participation égale et un dialogue transparent avec l'ensemble des parties prenantes (norme ISO 26000).

Pour assurer l'efficacité du processus, il s'agit de favoriser :

- L'intégration totale du ou des médiateur(s) projet aux projets complexes qu'ils accompagnent (plutôt que limiter son intervention à certains aspects) ;
- Impliquer le(s) médiateur(s) dès le début du projet ;
- Bénéficier de l'information la plus complète et détaillée possible sur le projet.

## Expertise

L'expertise permet d'accéder à des savoirs spécialisés dans de nombreux domaines, techniques comme juridiques. La procédure d'expertise aboutit à un rapport d'expert, qui synthétise l'information demandée et répond aux questions posées.

Le Centre CARO développe un réseau d'experts dans les territoires caribéens sur toutes les questions juridiques : droit des sociétés ; droit fiscal ; droit public ; droit commercial ; propriété intellectuelle etc.

En particulier, le Centre CARO rassemble un réseau d'experts en droit de l'environnement et droits humains, et plus généralement sur toutes les questions de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, dites « RSE », qu'il s'agisse des réglementations nationales ou internationales.

## Le Centre CARO en quelques dates

Préparation du dossier Interreg pour le projet CARO.

\_\_\_\_\_ 2018

Développement du réseau d'experts, de médiateurs et d'arbitres OHADAC.

\_\_\_\_\_ depuis 2018

Première formation à l'arbitrage CARO, en Guadeloupe.

\_\_\_\_\_ octobre 2019

Signature de la convention FEDER.

\_\_\_\_\_ juillet 2020

Permanence de médiation gratuite suite au confinement.

\_\_\_\_\_ juillet - septembre 2020

Nomination du Conseil d'administration.

\_\_\_\_\_ décembre 2020

Embauche du personnel de CARO.

\_\_\_\_\_ début 2021

Finalisation des 9 Règlements et des Barèmes pour les 5 services CARO, en français, espagnol et anglais.

\_\_\_\_\_ mars 2021

Création des brochures officielles et du Kit CARO, composé de brochures et documents prêts à remplir pour accéder aux services en français, espagnol et anglais.

\_\_\_\_\_ juin - octobre 2021

Création du site Internet.

\_\_\_\_\_ juin - juillet 2021

Préparation du plan de communication.

\_\_\_\_\_ été 2021

Mise en place d'un bureau dans le centre de Pointe-à-Pitre, avec un équipement informatique adéquat pour les audiences à distance ou sur place.

\_\_\_\_\_ septembre 2021

Lancement des services du Centre CARO.

\_\_\_\_\_ 27 septembre 2021

Mise en œuvre du plan de communication depuis le 27 septembre 2021, avec parution dans diverses revues, campagnes radio, presse, télévision.

\_\_\_\_\_ depuis le 27 septembre 2021

Signature d'un partenariat avec le réseau CARICHAM, de 21 chambres de commerce caribéennes.

\_\_\_\_\_ 7 janvier 2022

Participation au premier projet soutenu par le Centre CARO, et organisation de médiations et d'arbitrages par le Centre.

\_\_\_\_\_ à partir d'octobre 2021

1er événement CARO : Journées CARO 1re édition.

\_\_\_\_\_ avril 2022

2ème événement CARO : Journées CARO 2nde édition.

\_\_\_\_\_ novembre - décembre 2022

# Activités phares du Centre CARO

D'ici la fin de la programmation actuelle – 31 juillet 2023

## 1 FORMATIONS À NOS SERVICES

		DATE	PARTENAIRE(S)	CONTENU
AVOCATS ET MAGISTRATS	Formation à l'arbitrage international	Octobre 2019	Barreau de Guadeloupe	Formation des avocats à l'arbitrage international réalisée en Guadeloupe
	Journées CARO 1 : Formation aux services du Centre CARO	Avril 2022	Barreau de Guadeloupe	Formation à l'utilisation des services CARO réalisée en Guadeloupe
	Formation à Ste Lucie pour les Barreaux de l'OECO	Avril 2023	Barreau de Ste Lucie ; Barreau de l'OECO ; OECO	Formation à la médiation et à l'arbitrage à Ste Lucie
ENTREPRISES	Participation aux ateliers organisés par la CCIIG et la CCIM	Tout au long des années 2020, 2021 et 2022 <i>Avec une participation au programme TEECA</i>	CCIIG ; Chambre de commerce de Martinique (CCIM)	Formation des entreprises à l'arbitrage et à la médiation
	Organisation d'une formation sur l'encadrement juridique des investissements en Dominique	Juin 2022	Barreau de la Dominique; CCIIG ; CCIM ; Dominica Association of Industry & Commerce (DAIC) ; Invest Dominica	30 entreprises de Guadeloupe et Dominique formées aux aspects fondamentaux du droit de la Dominique, à la médiation et l'arbitrage
SECTEUR PUBLIC	Journées CARO 1: formation des collectivités territoriales de Guadeloupe à la médiation et l'arbitrage	Avril 2022	CCIIG	Cette formation a permis de familiariser ces acteurs aux services du Centre CARO, autour d'ateliers pratiques
	Journées CARO 2: cas pratiques autour des services CARO pour entreprises et institutions	Du 28 novembre au 2 décembre 2022	Le Village CA ; Island Innovation	Des ateliers pratiques pour entreprises et institutions afin d'apprendre à utiliser les services du Centre CARO



## 2 ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

### **Le projet « Strengthening Caribbean Business Community » (SCBC) – *en cours***

Statut	Partenaire, aux côtés de la Chambre de commerce de Martinique et de l'association « SOS Kriz ».
Objet de l'intervention	Permettre à une vingtaine de chambres de commerce caribéennes constituant le réseau « CARICHAM » de réorganiser leur activité autour d'un réseau caribéen, proposant des services sur l'ensemble des territoires de la Caraïbe.

Le Centre CARO accompagne ces acteurs de deux manières :

- En mettant à leur disposition un « médiateur projet », qui permet à tous les représentants de ces chambres de commerce de s'entendre sur le mode de fonctionnement et de gouvernance de ce réseau, ainsi que sur son offre de services;
- En nommant des experts en droit des sociétés qui vont déterminer si ce réseau pourrait établir une nouvelle chambre de commerce caribéenne sur un territoire caribéen donné, et, le cas échéant, l'accompagner dans les formalités d'enregistrement.

### **Soutien à la mise en place et au développement d'incubateurs dans la région Caraïbe**

Le Centre CARO travaille aux côtés des incubateurs, offrant une variété de services aux entreprises qui souhaitent être formées pour développer leurs activités dans la région des Caraïbes.

Il s'agira pour le Centre CARO de :

- Mettre en place un parcours type pour les entreprises souhaitant développer les bons réflexes juridiques avant de développer des relations commerciales avec des pays étrangers ;
- Fournir des formations sur le cadre juridique des différents territoires, ainsi que sur la médiation et l'arbitrage.

## **Accélérer l'intégration régionale dans l'OECO – demande de fonds à venir**

La région Guadeloupe a invité le Centre CARO à proposer un budget afin d'intervenir sur un projet de renforcement de l'intégration de la région Guadeloupe et de la Collectivité Martinique dans l'OECO, compte tenu de leur statut actuel de membre associé. Un financement Interreg sera demandé pour ce projet dans le cadre du programme Interreg 2021 - 2027:

Objet de l'intervention Fournir une expertise en français et en anglais sur les statuts respectifs de la région Guadeloupe ; de la Collectivité Martinique ; de l'OECO et de ses Etats membres, afin :

1. de permettre à ces institutions de mieux comprendre leur mode de fonctionnement et les contraintes juridiques qui s'imposent à elles ; et
2. d'identifier des domaines où ces institutions jouissent d'une certaine autonomie, pour assurer une coopération efficace entre elles.

## **Demandes d'expertise en matière de droit de l'environnement et droit du travail sur divers projets**

A la demande de diverses institutions, le Centre CARO a développé des services d'expertise en matière de droit de l'environnement et de droit social, qu'il s'agisse de droit français, de droit de pays caribéens, ou encore des normes de droit international. Cette expertise va permettre d'assurer le respect de ces normes dans le contexte d'un certain nombre de projets clés pour la région. Des budgets sont en cours de préparation.

### 3 SOUTENIR LES INSTITUTIONS DE LA CARAÏBE

Le Centre CARO et l'association ACP Legal collaborent avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS) pour :

- Soutenir les tribunaux commerciaux des Etats de l'OECO en **renforçant les programmes de médiation judiciaire** ;
- Mettre en place des **programmes spécifiques afin d'accompagner les chambres de commerce dans le soutien qu'elles apportent aux petites et moyennes entreprises**, pour leur donner accès à la sécurité juridique.

### 4 RÉOLUTION DES LITIGES

Les services du Centre CARO ont été sollicités en matière de médiation et d'arbitrage depuis leur lancement.

**Un nombre important d'entreprises a également inclu dans ses contrats commerciaux une clause CARO**, leur permettant d'accéder aux services de médiation et d'arbitrage CARO en cas de différend.

Par ailleurs, la **participation du Centre CARO aux projets de développement** lui permet de familiariser les institutions et acteurs des projets à ses services de résolution des différends.

Ses programmes spécifiques de soutien aux institutions de l'OECO vont également accroître le nombre de litiges traités par le Centre.

### 5 CONTINUATION DE L'ŒUVRE D'HARMONISATION JURIDIQUE ET DE MODERNISATION DU CORPUS JURIDIQUE DU DROIT CARIBÉEN

Le Centre CARO s'inscrit dans la continuation du projet OHADAC, dont l'objectif premier est l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe.

Des travaux d'harmonisation des droits caribéens sont actuellement lancés, dans deux domaines :

#### **Droit de l'environnement**

L'association ACP Legal a mis en place un groupe de travail à l'initiative du groupe d'amitié France – Cuba à l'Assemblée nationale. Ce groupe de travail rassemble des juristes français, cubains et de l'OECO, afin d'élaborer un texte harmonisé dans cette matière qui sera proposé aux différents Etats caribéens.

## Droit des Etats caribéens en matière de protection des investissements étrangers, en ce qu'il prévoit le recours à l' « arbitrage d'investissement »

La plupart des pays au monde ont prévu des dispositions protectrices des investissements étrangers, dans :

- des traités (traités bilatéraux d'investissement dits « TBI »), ou
- leur droit interne.

protection  
des  
investissements

En cas de litige  
et d'arbitrage  
d'investissement

Si ces dispositions ne sont pas respectées par les institutions de cet Etat et que l'investisseur étranger s'estime lésé, il pourra alors démarrer une procédure d'arbitrage d'investissement contre cet Etat.

Sur la base de ces traités, un investisseur étranger, ressortissant d'un des Etats signataires, peut démarrer un litige contre l'autre Etat signataire lorsqu'il estime que cet Etat a adopté des mesures qui portent atteinte à son investissement.

Les fondements juridiques

L'investisseur invoque alors le non-respect des dispositions du TBI ou traité de libre-échange signé entre le pays dont il est le ressortissant et le pays d'accueil de l'investissement, dénonçant une expropriation, un traitement injuste et inéquitable ou discriminatoire, ou encore un déni de justice.

Ainsi, dans le contexte de ce type de contentieux très spécifique, **ce sont les actes de l'Etat vis à vis de l'investisseur qui sont analysés par le Tribunal arbitral.** Or, les actes étatiques susceptibles de porter atteinte aux droits des investisseurs ne se limitent pas aux actes dirigés spécifiquement contre l'investisseur dans le contexte d'une opération commerciale déterminée.

Les investisseurs ont également démarré des contentieux sur le fondement de législations à portée générale, dans des domaines très vastes, y compris la santé publique, la politique monétaire et fiscale et la protection de l'environnement, soutenant que ces législations portaient préjudice à l'équilibre financier de leur investissement.

#### Union Européenne

Ces possibilités ouvertes aux investisseurs étrangers ont donné lieu à un nombre beaucoup plus important de litiges. Elle a conduit les États membres de l'Union européenne à signer, le 5 mai 2020 à Bruxelles, un accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement intra-européens, c'est-à-dire entre les pays membres de l'Union Européenne (V. l' « *Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'Union Européenne* », SN/4656/2019/INIT, dont le texte peut être consulté [en ligne](#)). En parallèle, la Commission des Nations Unies sur le Droit du Commerce International a invité tous les États signataires de TBI à participer à un groupe de travail (dit « numéro III ») afin de réformer le régime de la protection internationale des investissements. Le Centre CARO et l'association ACP Legal participent à ces travaux en tant qu'observateur.

#### La région Caraïbe

Concernant la région Caraïbe, les États caribéens ont signé des traités ou adopté des législations très diverses, qui les exposent particulièrement à ce type de contentieux. Face à cette situation, le Centre CARO a entamé un travail visant d'abord à sensibiliser les États de la Caraïbe à ces difficultés, puis à proposer un texte beaucoup plus protecteur de leurs intérêts qu'ils pourront adopter en tant que législation interne ou en tant que traité renégocié..

\*\*\*

**A l'issue de sa première année d'existence, le Centre CARO a développé un modèle vertueux de développement. Il lui permet de soutenir l'action des forces vives de la région, de contribuer à ses objectifs de croissance durable, et de concrétiser les projets de demain.**

Nous vous invitons, afin de clôturer cette programmation et se projeter vers les futurs défis du Centre, à assister aux deux événements suivants:

### Rétrospective CARO – Guadeloupe

**6 Mars 2023**

**Partenaires :** Tous les partenaires du projet (CCIM ; CARICHAM ; CCAH ; CI Arb etc.).

**Objectifs :** Présenter les résultats à cette date du projet et ses grandes orientations: résolution des litiges ; soutien aux projets de développement ; renforcement de l'intégration régionale (particulièrement des territoires français de la Caraïbe dans l'OECD) ; expertise dans le droit caribéen et le développement durable.

### Semaine « Modes Alternatifs de Résolution des Litiges » (MARD) et Développement durable – Jamaica

**Juillet 2023**

**Partenaires :** Tous les partenaires du projet.

**Objectifs :** Rassembler les acteurs principaux de la médiation et de l'arbitrage des Caraïbes et d'Europe autour de la thématique du développement durable. Il s'agira d'organiser des présentations et des ateliers autour de l'impact concret des MARDs sur les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.



Tour Sécid, 2ème étage  
Place de la Rénovation  
97110 Pointe-à-Pitre, Guadeloupe  
+ 590 590 212 972 | [secretariat@carohadac.org](mailto:secretariat@carohadac.org)  
[www.carohadac.org](http://www.carohadac.org)